

Malgré les progrès de la médecine conventionnelle, un nombre croissant de patients à travers le monde se tournent vers les médecines dites « alternatives et complémentaires » ou « CAM » selon le terme générique anglo-saxon.

Dans les années 80, le pourcentage de français ayant eu recours à ces dernières est passé de 34% à 46% (SOFRES 1985/IPSOS 1990). Depuis les années 90, il dépasse 50 % (Parlement Européen, rapport 1999).

Concernant uniquement l'homéopathie, le nombre de patients ayant eu recours à cette thérapeutique en France est passé de 16% en 1982 à 39% en 2004 (Etude IPSOS 2004).

Enfin pour l'OMS (2007), « la médecine traditionnelle reste très répandue dans toutes les régions du monde en développement et son usage ne cesse de croître dans les pays industrialisés. »

Ces faits sont suffisamment éloquentes pour susciter des interrogations sur l'utilisation des médecines alternatives et complémentaires, sur leur efficacité et leur légitimité juridique et sociale, tant au niveau des praticiens, des usagers que des pouvoirs publics.

C'est dans ce contexte qu'un travail de réflexion et d'information a été entamé entre des thérapeutes et des patients. Celui-ci a abouti, en novembre 1999, à l'organisation d'un forum fondateur à Draveil (France), qui a suscité un très vif intérêt, et qui s'est poursuivi par la création de l'Association Pour l'Alternative en Médecine.

Les objectifs de l'Association pour l'Alternative en Médecine, axés sur la place des Médecines Alternatives et Complémentaires au sein du système de santé, sont :

- **Inform**er les adhérents et le public en général en utilisant les moyens de communication tels que forums, bulletins, médias...
- **Dévelop**per les relations avec les pouvoirs publics et promouvoir la reconnaissance de ces médecines
- **Favoriser** leur intégration plus large dans les secteurs de la médecine libérale et hospitalière
- Développer des contacts avec d'autres associations à but similaire

L'association s'est dotée de statuts, d'une charte éthique et d'un comité scientifique dont le contenu des articles lui permettront de préserver l'esprit dans lequel cette association a vu le jour.

L'action de l'association consiste à promouvoir **l'alternative**, au sens large du terme, c'est à dire **la liberté de choix**, étant entendu que cette dernière est conditionnée par l'accès à l'information.

L'association est une structure engagée pour la promotion de la liberté d'accès des patients aux soins dispensés **à la fois par la médecine dite « académique » ou « conventionnelle » ET par les médecines alternatives et complémentaires**, c'est à dire l'accès au **pluralisme thérapeutique revendiqué dans le monde sous le terme générique de « médecine intégrée »**.

L'action de l'association entend donc contribuer **à l'évolution de la médecine dans son ensemble**, c'est-à-dire à réduire le fossé thérapeutes/patients/institutions en favorisant une communication ouverte, humaine, respectueuse, ainsi qu'une réflexion collective, qui sollicite la structure tripartite de l'association – patients, professionnels de la santé et pouvoirs politiques.

Les membres s'exprimant au nom de l'association sur le thème de la thérapeutique doivent avoir une compétence médicale ou paramédicale reconnue ou, à défaut, une compétence professionnelle jugée sérieuse par le comité scientifique.

Association pour l'Alternative en Médecine

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom âge
Adresse : N° Rue V'il le :
Téléphone CP : e-mail :

Membre bienfaiteur au delà de 30 €
Membre actif 15 €

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association* et joins un chèque de € à l'ordre de « l'association pour l'Alternative en Médecine, 75 boulevard du Général de Gaulle, 91210 Draveil ».

Fait le à signature

* disponible contre enveloppe timbrée adressée à votre nom

association déclarée à la CNIL (n°870146) conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1976, l'adhérent a droit d'accès et de rectification pour toutes les informations le concernant sur notre fichier.

Une approche européenne des médecines non conventionnelles

(Extrait de la Gazette officielle du Conseil de l'Europe
- novembre 1999, résolution 1206)

« L'Assemblée réaffirme son attachement aux médecines conventionnelles qui ont apporté les preuves scientifiques de leur efficacité et autour desquelles s'articulent les systèmes de protection sociale européens. Elle constate cependant que les médecines non conventionnelles, alternatives et complémentaires se développent en Europe et partout dans le monde. Leur reconnaissance est variable selon les pays et le statut légal qui leur est fait est extrêmement divers.

Parmi les mieux implantées figurent l'acupuncture, l'homéopathie, l'ostéopathie, la chiropractie; mais ce ne sont pas les seules parmi des thérapies moins conventionnelles, qui existent parfois depuis fort longtemps et qui répondent à une demande. Le recours à une médecine différente constitue une revendication de plus en plus souvent formulée par les patients eux-mêmes. Il y a là une réalité impossible à ignorer. L'Assemblée reconnaît la prééminence des médecines conventionnelles; pour autant, les diverses formes de médecine ne doivent pas se faire concurrence; elles peuvent coexister et se compléter. /.../

Enfin, et dans la mesure où les connaissances acquises de ces médecines alternatives sont encore limitées, l'Assemblée invite les Etats membres à soutenir et à accélérer les études comparatives et les programmes de recherches actuellement en cours au sein de l'Union européenne et d'en diffuser largement les résultats. »

Document imprimé par nos soins



Association pour
L'Alternative en Médecine

75, boulevard du Général de Gaulle
91210 Draveil
06 67 03 14 98
e mail : Apam.essonne@gmail.com
site : www.apam-essonne.fr

Association loi 1901 déclarée en sous-préfecture d'Evry le 8 juin 2000 sous le n° 0912011656

Patients, Professionnels,
devenez « Acteurs »
de votre santé

Une association pour :

**l'Information
la Reconnaissance
le Développement**

des

**MEDECINES
ALTERNATIVES ET
COMPLEMENTAIRES**